

Pour vous abonner à la Lettre
Entreprises & Défense [LIEN](#)

Repères

**Nombre de PME et d'ETI
ayant bénéficié d'un paie-
ment direct de la Défense
en 2014 :**
26.356

Délai global de paiement :
28,6 jours, hors Service de
santé des armées (SSA)

**Mouvements de person-
nels en 2014 :**
Militaires
16.407 entrées
22.940 sorties
Civils
2.933 entrées
4.362 sorties

**19.565,2 M€ de dépenses
de personnel en 2014 :**
Militaires 15.129,8 M€
Civils 4.435,4 M€
Dont pensions :
Militaires 6065,7 M€
Civils 614,1 M€

**Secours financiers accordés
en 2014 aux ressortis-
sants de la Défense :**
7,3 M€ (9.481 secours)

**Le nouveau ministère de la
Défense à Balard :**
9.221 personnes, dont 8.724
installées au 5 novembre
2015

**Accompagnement des
conjoints dans l'emploi :**
Taux de placement en 2014 :
53 %

Sources : ministère de la Défense
et rapports parlementaires.

Partenaire 2015



SPHEREA
TEST & SERVICES

www.spherea.com
christophe.roudaut@spherea.com

Trois questions à...

L'ingénieur général de 1^{re} classe
Jean-Luc Volpi



Directeur central du Service des essences des armées

Pourriez-vous nous présenter le Service des essences des armées (SEA) et ses missions ?

Le SEA est le résultat d'une longue maturation de près d'un siècle. La mutualisation du soutien pétrolier des forces armées s'est initialement exercée sur la logistique des milieux terrestres et aéronautiques et sur l'amont de la chaîne, soit les achats, le stockage massif et l'expertise du domaine. Elle s'est ensuite progressivement étendue sur l'aval jusqu'à la distribution des produits au sein même des forces armées. L'intégration de la logistique et de l'expertise du milieu marine intervenue à partir de 2010, fait à présent du SEA l'unique opérateur pétrolier du ministère de la Défense. Ayant pris un virage opérationnel il y a plus de 20 ans, le SEA repose à présent sur une organisation extrêmement rationalisée, articulée autour de trois pôles de compétence sous la tutelle d'une direction centrale : un pôle de production avec la direction de l'exploitation et de la logistique pétrolières interarmées (DELPIA) en charge de la réalisation des infrastructures pétrolières, des équipements pétroliers et de la direction des dépôts exploités en métropole ; un pôle de formation spécialisée et de préparation opérationnelle des personnels qu'assure la base pétrolière interarmées (BPIA) ; un pôle d'expertise produits assuré par le centre d'expertise pétrolière interarmées (CEPIA) couvrant les missions de spécification, d'homologation des produits et de certains équipements jusqu'au contrôle qualité. Soit une chaîne intégrant toutes ses composantes et portée par environ 2.150 personnels répartis entre 2/3 de personnels militaires et 1/3 de personnels civils, qui assure également le soutien de nombreuses administrations publiques hors défense.

Quels sont les grands dossiers suivis actuellement par le SEA ?

Le SEA doit à nouveau porter un projet de service ambitieux qui vise trois objectifs principaux. Le soutien des forces en opérations restant le fer de lance du Service, ce projet préservera au mieux la capacité d'entrée en premier sur un théâtre. Dans un contexte de réduction des moyens de l'Etat, notamment dans la logistique pétrolière, il confortera ses missions interministérielles. Enfin, il capitalisera le pôle d'excellence qu'est le soutien pétrolier français à l'international et dont on ne trouve plus d'équivalent capacitaire au sein de l'Union européenne. Pour répondre aux objectifs de déflation qui impacte des dépôts non adossés à des restructurations d'armées et dégrade en conséquence le maillage du territoire, le SEA réorganise la gestion des entités soutenues. Parallèlement, le SEA engage un important projet de modernisation de ses nombreux systèmes d'information baptisé SCALP (système centralisé d'appui à la logistique pétrolière).

Quels sont les liens du SEA avec le monde de l'entreprise ?

Ces liens s'exercent dans toutes les composantes de la chaîne au travers notamment de ses achats (produits, équipements et infrastructure) dont le montant annuel approche les 800 M€. Les PME-PMI sont attributaires de plus de 60 % des contrats. Mais le rapport est complètement inversé en volume financier en raison du poids des produits pétroliers dans ces achats, plus de 700 M€. Pour la conception d'équipements pétroliers qui exige une certaine dose d'innovation pour répondre aux conditions particulières de soutien en opérations, le SEA entretient des relations étroites avec les fournisseurs dont un bon nombre est adhérent du groupement interprofessionnel de la logistique et des équipements pétroliers (GILEP). Dans le milieu aéronautique où les produits sont encadrés par des spécifications internationales, le SEA a fédéré dans le cadre du comité français de coordination du carburéacteur (CFCC) qu'il a créé, producteurs, transporteurs, consommateurs, aviateurs et motoristes français. Ce comité permet de veiller aux évolutions dans ce domaine et surtout, de faire entendre la voix française dans les instances internationales de normalisation où le SEA siège. L'intérêt pour ce milieu en particulier est motivé par le poids des produits aviation qui pèse plus de 60 % dans les consommations pétrolières du ministère. Par ailleurs, avec le concours des responsables RH du milieu professionnel, le SEA développe une politique de reconversion de ses personnels militaires généralement très prisés dans la profession.

Association Loi 1901, l'Association des entreprises partenaires du ministère de la Défense a pour objet le développement des relations entre les entreprises et la Défense. Elle organise de nombreuses activités et est à l'origine du « Prix de la reconversion des militaires » prix annuel placé sous le Haut patronage du ministre de la Défense. Tous les responsables de l'Association sont bénévoles. Les seules ressources sont les cotisations versées par les entreprises adhérentes.

Pour télécharger la Synthèse des activités 2014 [LIEN](#)

Pour télécharger le document permettant à votre entreprise de nous rejoindre éventuellement en 2015 [LIEN](#)

Attentats terroriste du 13 novembre

Dès la nuit du 13 novembre, 1.500 soldats dépêchés en renfort sur les sites frappés par des attentats.

52 blessés pris en charge par les Hôpitaux d'instruction des armées (HIA) dans le cadre du plan Blanc.

Participation de 12 psychiatres et psychologues à la mise en place d'une cellule d'accueil des victimes, familles et personnes impliquées. 80 personnes ont reçu un soutien psychologique immédiat.

Passage de la force Sentinelle de 7.000 à 10.000 militaires - dont 6.500 en Île de France - en 72 heures.

Séminaire « Sécurité économique et protection du patrimoine »

L'IHEDN organise régulièrement des séminaires d'une durée de deux jours destinés à sensibiliser les participants



aux risques d'intrusions provenant de puissances ou d'intérêts extérieures, ainsi que les réponses prévues au niveau gouvernemental. Pour en savoir plus sur les différentes formations proposées par l'Institut dans le domaine de l'Intelligence économique [LIEN](#)

Chiffres clés de la Défense 2015

Une synthèse des principaux chiffres concernant la Défense : données budgétaires, effectifs, équipements en dotation... Pour la télécharger [LIEN](#)

Grand angle

La Direction de la Protection des Installations, moyens et activités de la Défense (DPID)



Directement rattachée au ministre de la Défense, la DPID est la direction fonctionnelle du ministère, tête de chaîne de la fonction « défense - sécurité ». Cette fonction couvre la protection physique, la cyber-sécurité, la protection du secret, ainsi que la protection du potentiel scientifique et technique (PST) et la continuité d'activité.

Le champ d'actions de la DPID comprend également les installations nucléaires intéressant la dissuasion - qu'elles relèvent d'opérateurs publics ou des entreprises privées qui œuvrent dans ce domaine - ainsi que les industries du secteur d'activité d'importance vitale « activités industrielles de l'armement » (AIA). La protection de la dissuasion est une priorité clairement affichée de la DPID, au titre des responsabilités particulières du ministre de la Défense en matière de contrôle gouvernemental de l'intégrité des moyens de la dissuasion.

La décision de sa création par le ministre de la Défense remonte à l'été 2014 avec la mise en place d'une structure de préfiguration. Face à la complexification et à l'intensification des menaces, il y avait un impérieux besoin de disposer d'une direction dédiée à la défense - sécurité, afin de coordonner l'action des structures du ministère devenues de plus en plus matricielles.

La DPID est une direction ramassée qui s'appuie sur l'ensemble des acteurs ministériels : Direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD) Direction générale des systèmes d'information de communication (DGSIC) Etat-major des armées (EMA) Direction générale de l'armement (DGA) et Secrétaire général pour l'administration (SGA).

Face à des menaces qui se sont intensifiées et diversifiées, la démarche de protection menée par la DPID s'inscrit dans une approche globale couvrant l'intégralité du spectre des vulnérabilités, allant de l'analyse de la menace à la mise en place effective de moyens de protection.

70^e anniversaire du Centre de transfusion sanguine des armées



Le Centre de transfusion sanguine des armées (CTSA) « Jean Julliard » a fêté ses 70 ans le 12 novembre dernier. Le CTSA a pour première mission le soutien transfusionnel des forces armées, sur le territoire français et en opérations extérieures, en temps de paix, de crise ou de guerre. Il collecte le sang dans les établissements du ministère de la Défense, le prépare et le contrôle afin de pouvoir distribuer aux forces des produits sanguins labiles, tels que plasma, plaquettes et globules. La fabrication du plasma lyophilisé (le « PLYO ») est une spécificité du CTSA.

Implanté à Clamart (Hauts de Seine) et disposant d'une antenne à Toulon, le Centre de transfusion sanguine des armées assure également l'approvisionnement en produits sanguins des hôpitaux militaires de la région parisienne ainsi que celui de et Toulon.

Le CTSA mène des activités thérapeutiques et de recherche dans le cadre de la médecine régénérative. La recherche sur les cellules-souches trouve une application directe en thérapie cellulaire, en hématologie pour les greffes de moelle et en chirurgie orthopédique. Celle sur la production des greffons (peau) sert à la prise en charge des grands brûlés.

Télécharger la plaquette réalisée avec le soutien de l'Association des entreprises partenaires de la Défense présentant le CTSA, son expertise et les modalités de don [LIEN](#)

« Le sang donné pour le sang versé » la vidéo des 70 ans du CTSA [LIEN](#)

Vous recevez la Lettre Entreprises & Défense suite à une inscription sur le site Internet de l'Association des entreprises partenaires de la Défense ou à un contact avec ses responsables. La Loi sur la Confiance dans l'Economie Numérique (LCEN) du 13 mai 2004 autorise la prospection directe par messagerie électronique sans consentement préalable, à destination des personnes morales, sociétés, entreprises, associations immatriculées à l'INSEE ayant un numéro SIRET-SIREN, professions libérales, artisans et collectivités publiques. Soucieux de respecter l'esprit de la LCEN, nous vous proposons, si vous souhaitez ne plus recevoir d'informations de la part de notre Association, de bien vouloir nous le préciser en faisant parvenir un courriel à l'adresse : contact@entreprisespartenairesdeladefense.fr

Membres du Comité d'honneur : Claude Ascensi - Alain Juillet - Alain Vidart - Jean-Claude Viollet - Raymond Wey

Entreprises & Défense

Entreprises & Défense, la Lettre de l'Association des entreprises partenaires de la Défense, est publiée en 2015 avec le soutien de la société SPHEREA Test & Services.

Directeur de la publication : Patrice Lefort-Lavauzelle.

Rédacteur en chef : Pascaline Abdim.

Comité de rédaction : Pascaline Abdim, Monique Chézalviel, Patrice Lefort-Lavauzelle, Nicolas Le Saux.

Association des entreprises partenaires de la Défense, 6 rue Geoffroy Saint-Hilaire 75005 Paris.

Mail : contact@entreprisespartenairesdeladefense.fr

ISSN 2114-7019

Tous droits réservés.

Les marques "Prix de la reconversion des militaires" et "Entreprises & Défense" sont déposées auprès de l'INPI.